

Conseil Episcopal Justice & Paix Togo

03, Rue Santa Emmanuela BP: 10346 Lomé Togo Tél (+228) 22 61 46 98

E-mail: contact@cejptogo.org

Promotion des droits humains, de la justice et de la paix

Secrétariat

Permanent N/Réf: 003/2020/CEJP-TOGO/SG Lomé, le 31 Janvier 2020

Δ

Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et des Collectivités Locales

Objet : Accusé de réception à votre courrier N°0025/MATDCL/CAB du 16 janvier 2020

Monsieur le Ministre,

Le CEJP TOGO accuse réception de votre courrier N°0025/MATDCL/CAB du 16 janvier 2020 en réponse à notre demande d'audience (courrier N°350/2019/CEJP TOGO-TOGO/SG du 26 décembre 2019) pour discuter avec vous, de votre refus de nous permettre en son temps d'observer les élections locales. Vous nous informez, une fois encore, que le Conseil Episcopal Justice et Paix Togo (CEJP TOGO) ne pourra pas observer les élections présidentielles.

Nous avons aussi constaté la publication de votre courrier sur les réseaux sociaux et une explication sur la télévision nationale.

Monsieur le Ministre,

Nous avons bien pris note de votre position mais nous sommes vraiment navrés qu'à une lettre de demande de rendez-vous, vous nous répondiez avec un ton frisant l'inconsidération. Nous espérons que cela ne dénote pas d'un état d'esprit permanent lorsque vous entendez parler du CEJP TOGO.

Avant de vous envoyer notre lettre de demande de rendez-vous le 26 décembre 2019, nous avons, le 18 décembre 2019, rencontré le Président de la CENI, l'organe de gestion des élections, donc notre premier interlocuteur, avec ses collaborateurs. Il s'agissait pour nous, de nous présenter, de dire ce que nous faisons en général, plus particulièrement dans le domaine de l'accompagnement des processus électoraux dans notre pays; nous avons également échangé sur les modalités d'une meilleure collaboration.

Au cours de cette rencontre, nous avons été informés que, dans ses procédures, la CENI envoie les demandes d'accréditation des associations au Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et des Collectivités Locales (MATDCL) pour étudier leur légalité. Nous avons aussi compris, à ce moment-là, que la CENI ne pouvait pas aller à l'encontre de ce que lui dit le Ministre que vous êtes.

Suite à nos riches échanges d'explication, le Président de la CENI nous a vivement conseillé de vous rencontrer afin de lever les éventuels quiproquos. Nous l'avons rassuré que cette démarche était déjà prévue et il a promis vous faire le compte rendu de notre rencontre. Vous comprenez donc notre indignation à toute la publicité que vous faites autour de votre réponse.

Monsieur le Ministre, il est donc surprenant qu'au lieu d'une audience demandée, objet de notre courrier, vous repreniez, en réponse, les mêmes arguments déjà évoqués dans le cadre des élections locales pour exprimer votre opposition à notre demande d'accréditation adressée à la CENI.

Monsieur le Ministre, votre ministère n'est-il pas l'interlocuteur au niveau de l'Etat du CEJP TOGO? Qu'est-ce qui peut expliquer votre refus d'accorder l'audience souhaitée et demandée plus d'une fois? N'est-ce pas avec vous et votre ministère que le CEJP TOGO peut exprimer ses préoccupations? Comment peut-on promouvoir le dialogue et des messages d'apaisement par une lettre offensive qui de surcroit se retrouve sur les réseaux sociaux?

Nous ne comprenons vraiment pas votre attitude au moment où la promotion du dialogue et la concertation est une priorité absolue dans le contexte de notre pays.

Monsieur le Ministre, pour revenir à votre courrier :

1. Sur la forme

Dans le code électoral à l'article 8, « La CENI est chargée notamment (...); de la désignation des observateurs nationaux sur la base des critères préalablement définis par elle-même; de l'attribution des documents d'identification aux observateurs et de la coordination de leurs activités; (...) » N'est-ce donc plus, Monsieur le Ministre, la CENI qui accrédite les structures qui désirent observer les élections au Togo?

2. Sur le fond concernant les deux raisons évoquées

- Nos sources de financement

Dans le courrier N°350/2019/CEJP TOGO/SG du 26 décembre 2019, nous vous écrivions ceci : « Nous sollicitons une audience pour vous rencontrer personnellement afin de vous faire mieux connaître le CEJP TOGO et poser les bases d'une fructueuse collaboration dans la conduite de la présidentielle de 2020 et dans bien d'autres domaines de la vie de notre pays » et dans cette perspective, nous y mentionnions « Concernant nos sources de financement, le CEJP TOGO a des partenaires qui l'accompagnent dans ses diverses activités (cf. rapports d'activités). Nous disposons d'un nombre élevé d'observateurs/veilleurs citoyens à cause de la forte implication des paroisses qui mobilisent des bénévoles qu'elles prennent en charge. »

A la CENI habilitée à accréditer les observateurs, nous avions adressé le courrier N°349/2019/CEJP TOGO/SG le 24 décembre 2019 et dans lequel, il était dit clairement : « La présente mission d'observation est facilitée par les appuis financiers de la Fondation Open society Initiative for West Africa (OSIWA), le CCFD-Terre solidaire et les mobilisations des paroisses. »

Au regard des éléments sus indiqués, votre affirmation « le refus de communiquer vos sources de financement, est la preuve que cette opération est téléguidée par une ou plusieurs organisations que vous ne voulez pas dévoiler, pour des raisons que nous ignorons » mentionnée dans votre courrier N°0025/MATDCL/CAB du 16 janvier 2020, n'est qu'un jugement relevant de vos préjugés sur le CEJP TOGO.

- Au sujet du nombre et de la prise en charge de nos observateurs.

Nous avons expliqué à la CENI que nos observateurs sont des fidèles bénévoles de nos paroisses. Nous n'avons pas formé les fidèles pour les locales du 30 juin 2019 et pour les présidentielles de 2020 uniquement car notre souci est de mettre en place des veilleurs citoyens permanents qui devraient signaler toutes les violations des droits de l'homme dans leur milieu respectif et avertir des foyers de tension afin qu'ils ne dégénèrent pas.

Ce que nous avons mis en avant est l'engagement de leur foi, l'engagement citoyen et l'esprit patriotique. Nous ne nous sommes jamais engagés à payer nos fidèles pour une activité qu'ils auront à faire de façon permanente. C'est notre manière de contribuer à la paix dans notre pays et plus particulièrement en période électorale. Allons-nous chaque fois attendre qu'un soutien financier vienne de l'extérieur pour nous

prendre en charge au sujet des situations qui nous concernent? Cette attitude de dépendance vis-à-vis de l'extérieur ne nous honore pas et démontre que nous ne sommes pas mûrs, adultes et responsables. Ne sommes-nous pas capables de sacrifier une journée pour notre pays?

Pour le jour du vote, les paroisses devront prendre en charge les bénévoles. Et là aussi, il n'est pas demandé aux paroisses de donner de l'argent aux bénévoles mais de leur donner à manger.

Monsieur le Ministre, qu'est-ce qui est primordial? L'argent à payer à des observateurs de circonstance ou des fidèles citoyens conscients de leur responsabilité?

- Nos prises de positions sur la situation politique que notre pays a connue depuis août 2017.

Monsieur le ministre, vous n'avez pas trouvé et ne trouverez jamais une prise de position publique, par une conférence de presse, voie de presse, par un article ou même déclaration du CEJP TOGO sur la situation politique de notre pays puisque ce n'est pas notre mission.

C'est le CEJP TOGO qui, avec son récépissé, vous a demandé l'accréditation. Pourquoi nous posez-vous des questions qui relèvent de la Conférence des Evêques du Togo ?

Du reste, la CET, elle-même, pourra répondre, si elle le souhaite, aux accusations portées contre elle.

Par ailleurs, selon le Canon 447 du Code du droit canonique régissant l'Eglise catholique, « La Conférence des Évêques, Institution à caractère permanent, est la réunion des Évêques d'une nation ou d'un territoire donné, exerçant ensemble certaines charges pastorales pour les fidèles de son territoire, afin de mieux promouvoir le bien que l'Église offre aux hommes, surtout par les formes et moyens d'apostolat adaptés de façon appropriée aux circonstances de temps et de lieux, selon le droit. » Fort de cela, la Conférence des Evêques du Togo (CET), depuis sa création a toujours œuvré pour le développement intégral de ses fidèles qui passe par une attention particulière à la vie de la Nation.

Pour votre information, Monsieur le Ministre, nous rappelons qu'à différents moments de la vie de la Nation togolaise, la CET s'est toujours prononcée sur les sujets majeurs d'intérêt national bien avant août 2017 (votre référence!) et nous vous invitons à consulter et à lire ou relire toutes les lettres pastorales écrites par nos Pères Evêques depuis 1960 et compilées dans le « Compendium des interventions pastorales des Evêques du Togo de 1960 à 2017 » de la CET que nous nous faisons le plaisir de vous offrir.

Le Conseil Episcopal Justice et Paix Togo (CEJP TOGO) est la structure de l'Eglise catholique du Togo répondant aux objectifs du Dicastère Pontifical Justice et Paix du Saint-Siège. Il est créé en 2005 par la CET puis officiellement enregistré le 12 mai 2009 sous le récépissé N°0395/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA. Il intervient dans les domaines de la promotion de la justice sociale, de la paix, de la dignité de la personne humaine et des droits humains selon la Doctrine sociale de l'Eglise. A ce titre, il participe en tant que structure de la société civile et dans ses domaines de compétence, à la vie de la Nation ; aussi, il a déployé des missions d'observation des élections au Togo en 2005 et 2010.

Monsieur le Ministre, nous avons bien pris note de votre décision. Vous ne voulez pas que l'Eglise soit sur le terrain. Rassurez-vous, nous ne mettrons pas la vie de nos sentinelles communautaires en danger. Sachez simplement que votre décision ne nous découragera pas et ne nous détournera pas de notre mission, celle d'être aux côtés des plus faibles et d'accompagner nos populations à prendre leur vie et leur avenir en main.

Tout en vous rappelant notre demande de rendez-vous, Monsieur le Ministre, nous vous prions de bien accepter nos respectueuses salutations.

Conférence des Evêque du Togo
CONSEIL EPISCOPAL

JUSTICE ET PAICTÉTAIGOGÉNÉTAI et Coordinateur National
Le Secrétaire Gau Cal
et Coordinateur four Charseil Episcopal Justice et Paix Togo

Abbé Gustave SANVEE